

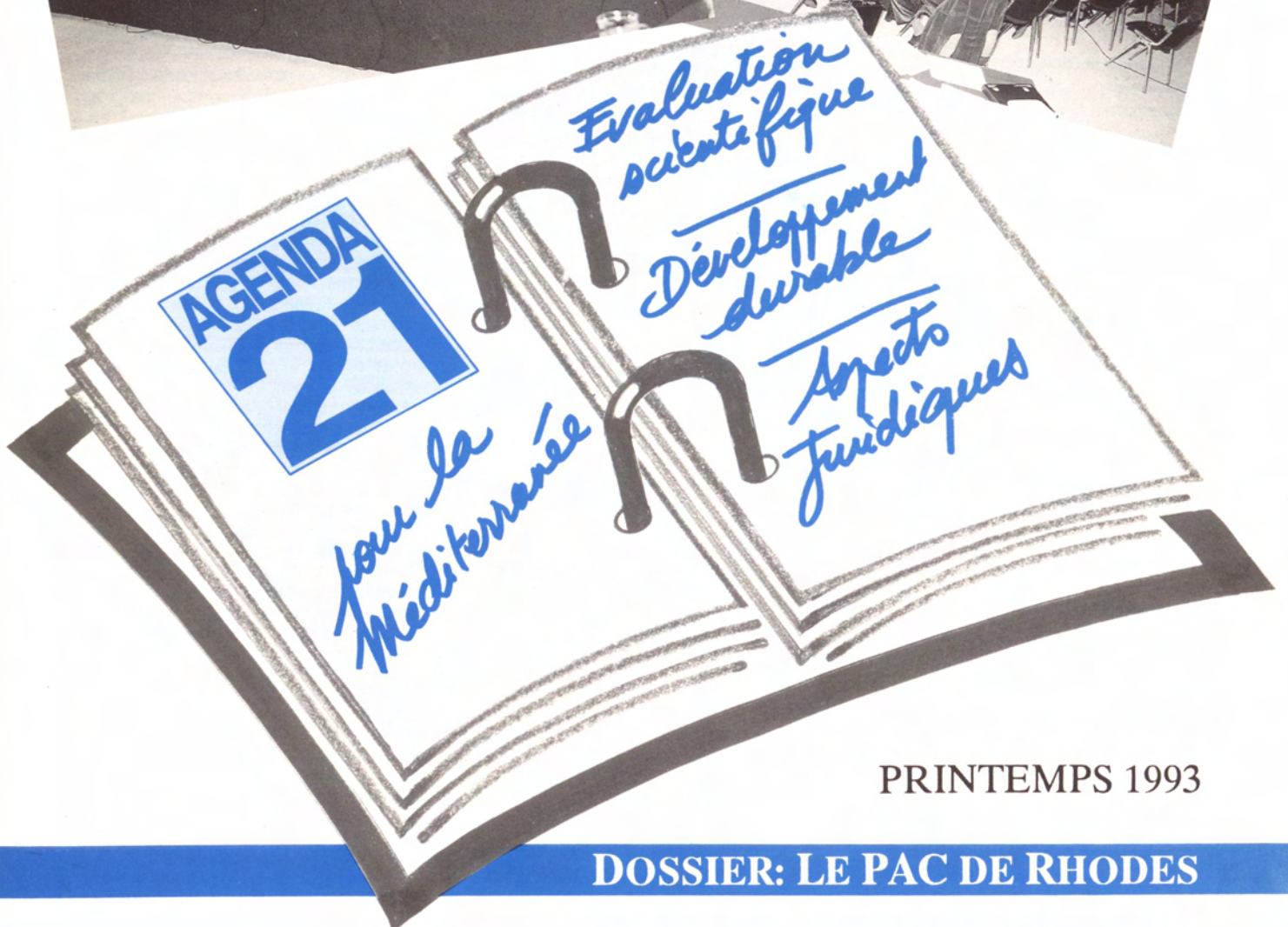


PNUE

# MEDONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM • BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS/ARABE/FRANÇAIS • N°27

## LA REUNION INFORMELLE DE MALTE



PRINTEMPS 1993

DOSSIER: LE PAC DE RHODES





## L'ESPRIT DE LA RÉUNION DE MALTE

Je tiens à apporter aux lecteurs de ce bulletin quelques éclaircissements sur la portée - et donc les limites - d'un évènement qui n'est qu'un premier pas dans un long processus qui va nous accaparer au cours des années à venir. Le dernier numéro de Medondes était consacré à «l'après-Rio en Méditerranée». Il trouve en quelque sorte ici une première illustration pratique avec le compte rendu de la réunion sur l'«Agenda 21 pour la Méditerranée» que nous avons tenue à Malte du 13 au 15 février. Cette réunion dite de «brainstorming» (ou «réflexion intensive») s'inscrivait dans un double contexte: d'abord le suivi de la CNUED qui vient de s'amorcer au niveau mondial avec la mise en place et la session organisationnelle de la Commission sur le développement durable, ensuite la poursuite au niveau de notre région d'une réorientation de l'action coopérative intervenue depuis plusieurs années en s'inspirant déjà des principes qui allaient triompher à Rio. En effet, à bien des égards, l'oeuvre pionnière du Plan d'action pour la Méditerranée a anticipé l'«esprit de Rio» et j'en rappellerai les temps forts: la Charte de Nicosie, signée en 1990 et confirmée en 1992 par la Déclaration du Caire, qui s'appuie sur une solidarité concrète entre les Etats méditerranéens et la CEE, à intégrer dans le PAM, pour introduire la dimension «environnement» dans le processus de planification et de gestion du développement, le démarrage dans quatre pays des premiers Programmes d'aménagement côtier, (et leur préparation dans cinq autres), l'établissement des scénarios environnement/développement et des scénarios climatiques.

Si nous voulons ne pas nous endormir sur ces lauriers et être entièrement fidèles aux engagements pris à Rio, il nous faut dès maintenant nous poser quelques questions simples mais essentielles pour la suite du parcours. Puisque l'Agenda 21 constitue la charte d'action dans tous les domaines où s'entrecroisent environnement et développement, que peut-on et que doit-on faire pour le rendre opérationnel en Méditerranée? Et si, depuis 17 ans, la Convention de Barcelone a fourni le cadre indispensable à la coopération méditerranéenne, ne convient-il pas, à la

lumière des enseignements de Rio et des réalités géo-politiques qui émergent dans la région, d'en revoir et d'en aménager certains aspects pour la rendre plus efficace?

C'était précisément pour réfléchir à ces questions, agiter des idées et des esquisses de solution que plus de cinquante experts, venus de tous les horizons de la Méditerranée, se sont réunis à Malte. Ils l'ont fait modestement, en toute liberté et indépendance. Et par conséquent dans un cadre informel ne préjugant en rien des décisions que seront bientôt amenées à prendre deux importantes réunions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone: la réunion conjointe des comités permanents en mai et la Huitième réunion ordinaire à Antalya en octobre.

Ce ne sont évidemment pas trois jours de discussion qui pouvaient épuiser pareils sujets... Les participants de la réunion sur l'«Agenda 21 pour la Méditerranée» ont avant tout cherché, en profitant du formidable impact créé par le Sommet de la Terre, à explorer de nouvelles pistes pour l'action, à s'interroger sur la structure juridique du PAM et sur les moyens d'élargir et de renforcer sa composante scientifique. Des vingt-deux propositions adoptées à l'issue de la réunion de Malte, je ne retiendrai ici que celle-ci qui me paraît bien résumer l'état d'esprit des participants: *«Toute tentative pour concrétiser les principes de la Déclaration de Rio et de l'Agenda 21 en Méditerranée devrait tenir compte du système de la Convention de Barcelone. Passer du concept de protection et de conservation de l'environnement à celui de développement nécessite l'adaptation et la revalorisation appropriées de la structure institutionnelle existante de la Convention de Barcelone»*. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'introduire une rupture dans l'action ou de bouleverser des structures qui, depuis 1976, ont amplement démontré leur solidité et leur validité, mais de les actualiser pour les mettre au service de la phase décisive qui s'ouvre à la coopération en Méditerranée.

**Professeur Salvino Busuttill**  
Coordonnateur du Plan d'action  
pour la Méditerranée

*Une cinquantaine d'experts  
provenant d'organisations  
gouvernementales et d'ONG ainsi  
que des secteurs des médias et de  
l'industrie ont débattu d'une possible  
adaptation du cadre scientifique et  
institutionnel du PAM à la stratégie  
de développement durable.*

La réunion informelle qui s'est tenue à La Valette du 11 au 13 février était hébergée et en partie financée par la Fondation pour les études internationales (FIS). Elle a rassemblé quelque cinquante experts venus de tous les horizons de la Méditerranée qui ont eu ainsi l'occasion, trois jours durant, d'échanger des vues, des enseignements et des suggestions susceptibles de servir à une phase ultérieure, si les pays méditerranéens décident de réexaminer et de réaménager la structure scientifique et institutionnelle de leur Plan d'action pour l'adapter à la réalité de l'Après-Rio.

### **Les interventions officielles**

Les autorités maltaises ont, à des titres divers, tenu à marquer l'intérêt de leur pays et de leur gouvernement pour l'action engagée par le PAM depuis 17 ans et à replacer celle-ci dans les perspectives ouvertes par le Sommet de Rio de juin 1992. Dans un message lu à l'ouverture de la réunion par M. Stanley Zammit, Secrétaire parlementaire chargé de l'Environnement, le Premier ministre maltais, M.E. Fenech Adami, a évoqué la tenue en mai prochain, à Malte, d'un séminaire de la CSCE afin d'examiner des questions telles que l'environnement, les tendances démographiques, les évolutions économiques et d'autres domaines de coopération bilatérale et multilatérale entre les Etats participant à la CSCE et les Etats méditerranéens non participants. Il a également rappelé les propositions formulées par son gouvernement au niveau international. Pour sa part, M. Salah Hafez, président de l'Agence égyptienne pour l'environnement, a remercié, au nom du ministre égyptien M. E. Ebeid, président du Bureau des Parties contractantes, les autorités maltaises d'avoir hébergé et parrainé la réunion et il a souligné que la réunion résultait d'une décision prise par le Bureau. Enfin, un message de Mme Dowdeswell a aussi été lu, dans lequel le nouveau Directeur exécutif du PNU a félicité les experts méditerranéens de leur initiative en se déclarant convaincue que les résultats



# UNE RÉUNION INFORMELLE SUR L'«AGENDA 21 POUR LA MÉDITERRANÉE»

S'EST TENUE A MALTE DU 11 AU 13 FEVRIER 1993

de leurs débats seraient soigneusement pris en compte par les pays méditerranéens. Mais la séance de clôture a également été marquée par deux nouvelles interventions d'officiels maltais. M. Stanley Zammit, le Secrétaire parlementaire chargé de l'Environnement, a évoqué les conséquences que son pays avait tirées, sur un plan pratique, de la CNUED, notamment par la mise en place prochaine d'une «Direction nationale de l'Agenda 21» qui établirait et entretiendrait des liens avec un réseau étendu de parties intéressées par le développement durable. Quant à M. Guido de Marco, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Malte, il a prononcé le discours de clôture et estimé qu'il fallait sérieusement envisager la création d'une entité régionale méditerranéenne des Nations Unies qui «pourrait être inspirée et régie, peut-être à sa phase initiale, par une Convention de Barcelone élargie dont le mandat engloberait non seulement l'environnement mais aussi les interactions sociales et économiques, favorisant ainsi un processus de développement durable dans la région méditerranéenne».

## Trois grands thèmes

Les débats se sont, pendant les trois journées de la réunion, articulés autour de trois axes de réflexion, - évaluation scientifique, développement durable, aspects institutionnels - le fil conducteur étant assuré, pour chacun de ces axes, par l'Unité de coordination. En ouvrant ces débats, le Coordonnateur du PAM, M. Salvino Busuttil, a replacé la réunion dans sa continuité historique en rappelant que certains des principes adoptés à Rio ont depuis plusieurs années inspiré le Plan d'action et plusieurs de ses réalisations: recentrage et mise en oeuvre des Programmes d'aménagement côtier, Charte de Nicosie, travaux prospectifs du Plan Bleu et scénarios climatiques. Et il a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une réunion d'experts gouvernementaux mais que, éventuellement, un réunion de cette nature pourrait être convoquée ultérieurement aux termes de l'article 16 de la Convention, si les Parties contractantes décidaient d'envisager une révision de la Convention et (ou) de ses Protocoles. D'ailleurs, a conclu M. Busuttil, «il se pourrait bien que, plutôt de rechercher des dispositions institutionnelles entièrement nouvelles, les Parties contractantes préfèrent bâtir sur ce qui a déjà été accompli». Le cadre et l'esprit de la discussion étant ainsi définis

à grands traits par le Coordonnateur du PAM, la «réflexion intensive» a nourri trois séances qui ont débouché sur la formulation de vingt-deux propositions consignées dans un rapport dont seront saisis les pays méditerranéens à leurs prochaines réunions d'Athènes en mai et d'Antalya en octobre.

## L'évaluation scientifique

Comme pour les deux séances suivantes, celle consacrée à l'évaluation scientifique de l'état de l'environnement en Méditerranée comportait un président spécifique, M. Serge Antoine, France, et le document de travail avait été rédigé par le spécialiste en sciences de la mer de l'Unité de coordination, M. L. Jetic. En ouvrant la discussion, M.

*"Si l'impact réel des accords de Rio ne se fera sentir que progressivement, à mesure que commenceront à s'implanter les politiques gouvernementales, le Plan d'action pour la Méditerranée doit dès maintenant nous offrir l'occasion à tous d'harmoniser développement et environnement, créant ainsi le contexte idéal pour la concrétisation des résultats de la CNUED. Le partenariat régional qui a promu si efficacement la cause de l'environnement et du développement en Méditerranée pourrait ainsi contribuer à ce partenariat mondial qui a été finement tressé à la CNUED".*

**M.E. Fenech Adami,**  
Premier ministre de Malte,  
message inaugural à la réunion  
sur l' "Agenda 21 pour la  
Méditerranée"

Serge Antoine a précisé plusieurs points et propositions (qui se reflètent dans les propositions finales), en insistant sur la notion de «réseaux méditerranéens» sur la nécessité de mieux cibler la recherche et l'évaluation, avec des dates limites bien fixées, et sur la possibilité, pour la Méditerranée, de servir de zone pilote pour l'application de la Convention sur la biodiversité. Et il a déclaré que, vu les niveaux relativement faibles et les disparités actuelles des dépenses de recherche/développement, davantage de solidarité devrait se manifester entre le Nord et le Sud.

En présentant son document de travail informel, M.L. Jetic a souligné que «tous les programmes de surveillance continue devraient posséder des objectifs précis et bien focalisés mais, malheureusement, ils sont trop souvent une fin en soi au lieu de constituer un outil et une base scientifique pour la gestion de l'environnement».

Lors de la discussion générale, des vues divergentes se sont exprimées quant au déplacement de l'intérêt de la mer à la terre et quant à la nature des changements et des aménagements nécessités dans les programmes actuels. Mais un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'une meilleure utilisation des résultats de la surveillance dans les processus de gestion et de prise de décision du développement durable, une importance toute particulière étant accordée aux sources et aux tendances.

## Le développement durable

Le président de cette séance, M. Mohammed Ennabli, Tunisie, l'a ouverte en évoquant les développements ayant précédé la Conférence de la CNUED à Rio et les réactions internationales qui l'ont suivie. Le document de travail informel a été présenté par son auteur, M. E. Scicluna, Malte, qui a insisté sur les nombreuses tendances alarmantes concernant la dégradation des ressources en raison de pressions exercées par le développement et il a indiqué quelles étaient les stratégies de substitution disponibles. A sa suite, les experts de quatre pays retenus pour des projets pilotes de développement durable dans le cadre du programme de la Charte de Nicosie (Égypte, Albanie, Malte, Tunisie) ont procédé à une brève présentation de ces projets. Les participants, lors du débat général, ont convenu qu'il fallait identifier les actions au sein de l'Agenda 21 en sorte que des mesures appropriées soient prises au plan régional. Parmi ces mesures (figurant pour certaines au titre des propositions finales), on notera: la nécessité prioritaire, pour les Parties à la Convention de Barcelone, de procéder à un examen systématique du texte complet de l'Agenda 21 pour identifier les parties qui s'appliquent spécifiquement à l'ensemble de la Méditerranée, la mise en place de nouveaux arrangements pour promouvoir la coopération régionale, une diffusion plus large dans le bassin de l'Agenda 21 pour que les décideurs et les opinions publiques se familiarisent avec sa teneur et ses implications, l'élaboration dès que possible, par le PAM, de stratégies de développement



durable en se fondant sur des stratégies nationales concernant des domaines d'intérêt commun.

### Les aspects institutionnels

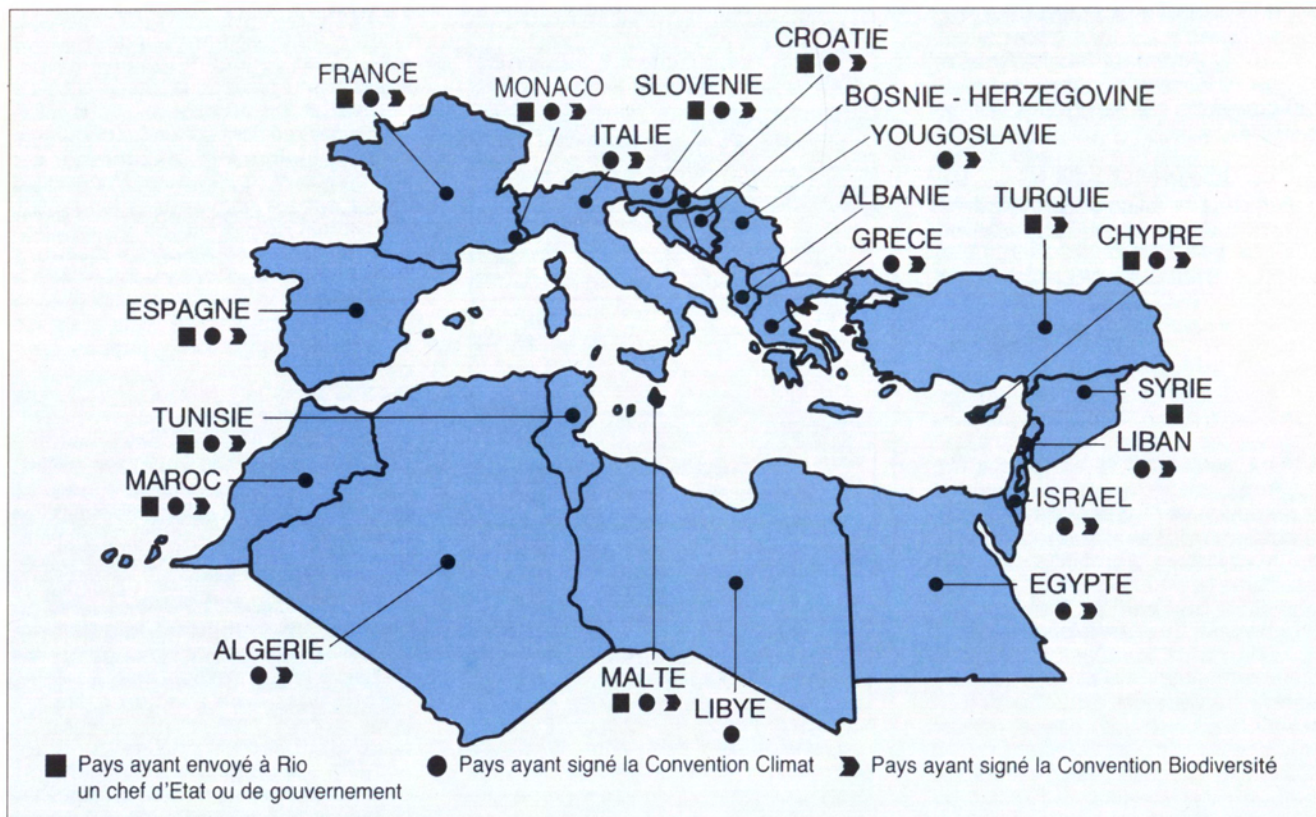
Le président de cette séance, M. D. Attard, Malte, l'a ouverte en faisant observer que la Convention de 1976 reste un modèle et un cadre viable pour la protection de l'environnement et la coopération régionale. L'auteur du document de travail informel, M. Raftopoulos, consultant juridique du PAM, Grèce, a évoqué le "déficit juridique" du système de Barcelone qui tient à trois raisons essentielles: l'absence d'une officialisation juridique appropriée et d'une prescription adéquate des fonctions du Bureau, des Comités et des Centres régionaux, l'absence d'une stratégie juridique d'ensemble, et l'absence d'un mécanisme institutionnel permettant de mettre en oeuvre cette stratégie juridique d'ensemble. Au cours du débat qui a suivi, l'accent a été mis sur

la nécessité qu'il existe une volonté politique pour appliquer l'Agenda 21 pour la Méditerranée. Certains participants ont estimé que la coopération méditerranéenne pourrait se développer plus facilement s'il existait une "texture organique" de relations professionnelles, ou quasi professionnelles, parmi les ports, villes, parcs ou réserves, universités, etc. L'instauration d'une "autorité méditerranéenne" reposant sur le PAM, ou d'un Comité juridique, ou encore d'un "Office d'arbitrage", a partagé les participants. Les uns y ont vu des principes utiles à condition que les organes envisagés soient indépendants sans être des "superstructures" et qu'ils résultent surtout d'un processus approfondi de concertation entre les pays méditerranéens. Les autres ont jugé qu'il ne s'agissait pas de créer de nouvelles structures au sein du PAM, mais d'améliorer la coopération, notamment dans le domaine de la recherche, de la formation et des applications tech-

niques. M. Raftopoulos a tiré la conclusion de ces clivages en partisans de l'innovation institutionnelle et partisans de "l'aménagement en douceur" en faisant observer qu'il restait en tout cas un long chemin à parcourir pour que le développement de la Convention de Barcelone réponde à toutes les préoccupations.

L'avenir dira si le Plan d'action, par ses instances décisionnelles, choisira d'officialiser le processus d'élaboration d'un Agenda 21 pour la Méditerranée. Mais il est certain que la réunion de Malte, par ses propositions et le climat général qui l'a caractérisée, a permis déjà de "déblayer une partie du terrain" en repérant les grandes lignes d'action et les orientations autour desquelles devra s'opérer l'adaptation nécessaire du Plan d'action aux nouvelles réalités méditerranéennes. Tel était le sens des remarques finales du Coordonnateur qui a constaté que la réunion de Malte "s'était pleinement acquittée de sa tâche".

## LES PAYS MÉDITERRANÉENS ET RIO: UNE CARTE RECTIFICATIVE



Dans son dernier numéro, dans le cadre de l'article intitulé "L'Après-Rio: Planète et Méditerranée", MEDONDES a publié une carte des pays méditerranéens qui a légitimement suscité des critiques ou des remarques puisque certains Etats issus de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie qui, au moment de la Conférence de Rio (5-14 juin 1992) étaient déjà reconnus par les Nations Unies depuis 13 jours (22 mai 1992), en étaient absents. A titre de réparation, et avec toutes nos excuses pour qu'aucun doute ne subsiste sur les intentions

de la rédaction, MEDONDES publie donc la carte rectifiée des pays riverains de la Méditerranée, compte tenu des évolutions survenues depuis près d'un an et sans préjuger de leur statut futur vis-à-vis du PAM. Nous rectifions également une erreur concernant Monaco, qu'une ligne rattachait à la...Corse! La carte ci-dessus n'implique de la part du PAM/PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.





# LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT CÔTIER DE L'ÎLE DE RHODES

## RHODES OU LE PROJET SANS DRAMATISATION

En 1988, nous avons présenté (voir *MEDONDES* n°13) le projet pilote en cours de préparation pour Rhodes, et nous avons fait de même dans des numéros ultérieurs pour les projets de la baie de Kastela, de la baie d'Izmir et du littoral syrien. Il s'agissait alors d'activités entreprises par le Centre de Split, dans le cadre du Programme d'actions prioritaires, et qui s'inscrivaient dans le recentrage de ce programme sur la planification et la gestion intégrées des zones côtières. Cinq ans ont passé. Si l'on veut mesurer le chemin parcouru par le PAM depuis l'époque, il suffit de considérer ce que sont devenus ces anciens projets, rebaptisés "Programmes d'aménagement côtier" (ou PAC), qui mobilisent maintenant toutes les composantes du PAM - PAP, Plan Bleu, REMPEC, ASP - dans une action pluridisciplinaire menée sur le terrain avec l'engagement actif et déterminant des responsables et experts nationaux et locaux. Le succès du programme est attesté par l'écho qu'il rencontre autour du bassin méditerranéen: les pays se bousculent pour décrocher la timbale! C'est ainsi qu'aux quatre premiers PAC précités sont venus s'ajouter ceux de Marsah-Matrouh en Egypte et de Sfax en Tunisie, tandis qu'à la dernière réunion intergouvernementale du Caire de 1991 trois autres pays ont demandé et obtenu de bénéficier d'un PAC: l'Albanie, l'Algérie et le Maroc. Une procédure analogue est en cours de la part d'Israël et de Malte.

Si nous avons choisi de présenter d'abord le PAC de Rhodes, c'est d'une part en raison de son état d'avancement et de l'engagement actif de tous les partenaires grecs qui y sont associés, d'autre part en raison de son originalité. Par rapport aux autres PAC où les problèmes posés ont, dans la plupart des domaines (pollution, démographie, pressions sur les ressources, etc.), un caractère d'urgence, l'île de Rhodes est relativement épargnée: à part les zones proches des rejets urbains, ses eaux sont encore peu polluées, ses ressources supportent jusqu'ici les pressions de la période touristique, les déséquilibres sociaux sont peu marqués, et les impacts attendus des changements climatiques devraient même favoriser son avenir touristique... Bref, le programme en cours permet une étude et une réflexion "à tête reposée" où les moyens engagés, tant du côté grec que du côté du PAM/PNUE et de la Banque européenne d'investissement sont à la hauteur des solutions possibles. Ce qui ne veut pas dire que le temps n'est pas compté. Le développement touristique de l'île approche du seuil critique où la poursuite d'une politique de "laissez faire" entraînerait une aggravation brutale des pressions et la nécessité de colmater les brèches dans l'improvisation.

Nous avons cherché à présenter succinctement l'essentiel des activités menées jusqu'à ce jour dans le cadre du PAC. La philosophie générale du programme est exposée plus loin par Ibrahim Dharat, qui est chargé de la liaison avec les PAC au Plan d'action pour la Méditerranée.

D'autres aspects sont fatalement laissés dans l'ombre - comme la création d'une réserve dans la "vallée des papillons", le projet de station d'épuration, la réhabilitation du centre historique de la ville de Rhodes - et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Medondes



## Une interview du préfet de Rhodes "IL N'Y A QU'UNE SOLUTION POUR SORTIR DU CERCLE VICIEUX D'UN DÉVELOPPEMENT INCONTRÔLÉ..."

**Georges Charalambopoulos, préfet du Dodécannèse, a bien voulu répondre à nos questions sur la signification du PAC de Rhodes au plan local.**

*Medondes.* - Monsieur le préfet, que signifie au plan local cette collaboration ouverte par le PAC de Rhodes: un simple "coup de pouce" provisoire ou la perspective d'un effort plus systématique et approfondi?

Georges Charalambopoulos. - Cela va dépendre bien sûr de tous les acteurs de cette coopération et de leur volonté respective. Pour ma part, je crois que cette forme de coopération entre une institution des Nations Unies comme le PAM/PNUE et les responsables et experts de Rhodes constitue à bien des égards un événement positif. D'abord, elle a déjà permis de combiner dans un ensemble original deux types de savoir: celui, très spécialisé, des experts internationaux, dans leurs domaines de compétence, et celui des experts locaux qui peuvent se prévaloir d'une bonne connaissance du terrain insulaire. Cette association devrait conférer au projet en cours deux caractères indissolubles et complémentaires: rigueur conceptuelle et applicabilité sur le terrain. En ce qui concerne les responsables locaux, leur collaboration avec le PAM/PNUE a assuré, dès le départ du projet, une "politique" de large adhésion que je considère indispensable au succès final. Et pour les institutions locales, cela a été l'occasion d'enrichir leurs connaissances, de les systématiser par le contact avec de nouvelles approches consacrées au plan international.

*Medondes.* - Le concept de développement durable est devenu en peu de temps un slogan passe-partout qui risque de s'user rapidement s'il ne se traduit pas dans les faits progressivement. Sur un plan pratique, que représente ce concept pour un île comme Rhodes?

G.C. - Jetons un regard sur l'île: il apparaît d'emblée que son économie repose sur le tourisme, autrement dit sur un secteur qui dépend directement de la qualité de l'environnement mais qui retient à son tour sur cette qualité d'une manière qui n'est pas toujours bénéfique, tant s'en faut. Bref, le développement touristique incontrôlé peut en arriver au point où il se nie lui-même en détruisant ce qui constitue le pouvoir d'attraction des touristes et donc le moteur de ce même développement - l'environnement. Pour sortir de ce cercle vicieux, il n'y a qu'une solution: corriger, prévoir, imaginer et planifier le développement socio-économique dans le respect des ressources et du cadre de vie.

*Medondes.* - Il y a certainement des faiblesses et des lacunes au stade présent du PAC?

G.C. - Bien sûr, et je serai franc. D'abord, je pense qu'il manque une sorte de bureau permanent du PAM/PNUE au niveau de la préfecture. Cette lacune compromet la poursuite du projet, tant au niveau de l'étude et de la recherche qu'à celui de la mise en oeuvre. Déjà, les responsables et les experts locaux ont acquis un solide "background" dans l'approche et la méthodologie du PAM/PNUE, mais il faudrait maintenant trouver des moyens pour que cet acquis fructifie et que l'effort s'étende à d'autres domaines et - pourquoi pas? - à d'autres îles de notre nome (circonscription). Ensuite, il manque des infrastructures techniques (ordinateurs, etc.) qui permettraient aux intéressés d'avoir accès aux résultats des études. Prenons l'exemple du SIG, le Système d'informations géographiques. Il a permis de rassembler des données précieuses de nature géographique, économique, sociale. Il faudrait que, grâce à des infrastructures appropriées, ces données deviennent accessibles aux services, institutions, experts et à chacun des intéressés.

*Medondes.* - L'intérêt porté au projet sur le plan local vous paraît satisfaisant?

G.C. - Nous bénéficions maintenant d'une sensibilisation de plus en plus marquée aux problèmes de l'environnement, c'est incontestable. Mais il ne faut pas qu'elle garde un caractère vague et général, il faut l'aiguiser sur des problèmes concrets, quotidiens, la faire déboucher sur une réflexion et une concertation. La conférence de présentation du PAC qui a eu lieu à Rhodes en décembre dernier et a rassemblé tous les représentants des collectivités locales de l'île, a constitué, de la part du PAM/PNUE, un pas positif. Je pense que le secteur public et l'administration locale doivent intervenir dans le même sens. Des initiatives comme l'organisation de séminaires, de stages de formation, etc. centrés sur l'environnement pourraient contribuer à tirer parti de la prise de conscience qui se développe et qui a besoin d'un aliment substantiel pour ne pas retomber.





## LA DÉMONSTRATION D'UNE ACTION CONCRETE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

par IBRAHIM DHARAT

L'approche consistant à intégrer les politiques d'environnement et de développement lorsqu'on traite de la gestion des zones côtières a été amorcée dans la région méditerranéenne avec l'adoption du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) à Barcelone voici dix-huit ans (1975) par les Etats riverains de la Méditerranée et la Communauté économique européenne. De fait, l'un des quatre volets du PAM était entièrement consacré à "la planification intégrée du développement et la gestion des ressources du bassin méditerranéen". Qu'entendons-nous par "approche intégrée"? Pour le formuler simplement, cela consiste à développer et à protéger sur le plan de l'environnement d'une manière intégrée une zone où il existe des conflits entre des activités concurrentes conjointement à une rareté des ressources.

Aucune région n'illustre mieux cette concurrence entre divers secteurs d'activités que la Méditerranée. La demande croissante pour différents objectifs de développement dans les Etats côtiers méditerranéens, notamment les Etats en développement, en ce qui concerne l'alimentation, les biens industriels, l'énergie, le logement et l'eau, s'est accompagnée d'un accroissement inévitable des conflits dans l'utilisation des étroites zones côtières méditerranéennes, dominées par des montagnes élevées et abruptes, avec des ressources rares, et cet accroissement a, à son tour, exercé d'énormes pressions sur le milieu méditerranéen. En gardant à l'esprit que plus de 80% de la pollution de la mer Méditerranée tire son origine des zones côtières environnantes, conscientes du fait que, s'agissant de la Méditerranée, cette étroite bande administrative terrestre est la zone exposée aux menaces les plus graves, et considérant que le temps était venu d'appliquer les diverses études de recherche à une phase davantage orientée vers l'action, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé, en 1989, de réorienter le PAM sur la planification intégrée et la gestion écologiquement rationnelles des zones côtières, avec ce qu'on appelle désormais le "Programme d'aménagement côtier" (PAC), grâce auquel les problèmes des interactions environnement/développement seraient étudiés d'une manière intégrée. Quatre zones pilotes par pays ont été choisies pour la première phase de ce développement durable. L'île de Rhodes a été l'une de ces quatre zones pilotes retenues en 1989 par les Etats côtiers méditerranéens, avec pour objectifs à long terme:

- de préparer un concept de développement pour l'île, harmonisé avec la capacité réceptrice de l'environnement, en vue de répondre aux besoins de la population actuelle sans compromettre ceux des générations à venir. Cette approche a été reconfirmée à la Conférence de Rio avec le concept de développement durable.
- de créer les conditions d'implantation d'un système de planification intégrée et de ges-

tion des ressources de l'île par:

- l'instauration d'un programme de surveillance continue de l'environnement sur une base permanente;
- la création d'une base de données de tous les indicateurs nécessaires en matière d'environnement et de développement;
- la formation d'experts locaux.

Les objectifs immédiats du projet consistaient à trouver, à travers les diverses activités en matière de développement/environnement, des solutions aux problèmes environnementaux les plus urgents que l'on pourrait mettre en oeuvre sans délai. Par conséquent, le projet de PAC



*Ibrahim Dharat est, depuis 1985, administrateur de programme et économiste à l'Unité de coordination d'Athènes. Il a fait des études d'économie et en relations internationales en Libye et aux Etats-Unis. De 1964 à 1984, il a rempli les fonctions de diplomate au ministère libyen des Affaires étrangères, et a assumé deux mandats de cinq ans à la mission libyenne aux Nations Unies, à New York, en s'occupant principalement de questions de coopération économique internationale*

pour l'île de Rhodes a été axé sur la création et la promotion du processus de développement durable à travers 14 activités allant d'aspects juridiques et institutionnels aux aspects "planification et gestion des ressources". Les questions de la gestion des ressources en eau, de la surveillance du milieu marin, du développement du tourisme, de l'énergie, de l'érosion du sol, des incendies de forêt, des pêches, de l'industrie et de l'agriculture, et la protection de la vallée des papillons et des cyprès ont été les principales activités abordées par le projet. Les instruments et les techniques de la planification intégrée ont été appliqués, et des cours de formation ont été organisés.

Le projet, qui en est à sa troisième année et durera jusqu'à la fin 1994, devrait offrir certains avantages à l'île de Rhodes, et notamment:

- l'amélioration de l'état des écosystèmes;
- l'incorporation de considérations d'ordre environnemental dans le processus de planification et de prise de décision;
- la revalorisation des capacités locales de solution des problèmes divers qui se posent en matière d'environnement et de développement;
- le transfert de connaissances, d'expériences et de technologie aux institutions locales et nationales;
- la formation d'experts locaux;
- la création de conditions permettant d'intervenir en cas de situations accidentelles et

d'urgence;

- la création de conditions permettant de répondre à l'essor démographique prévu - plus rapide que dans le reste de la Grèce - par suite du développement du tourisme.

Comme l'un des principaux objectifs du programme était de revaloriser les capacités nationales et locales, la participation active des décideurs et des experts nationaux et locaux à la formulation et la mise en oeuvre du programme a constitué un élément essentiel du projet, jusqu'ici couronné de succès, à Rhodes. Le gouvernement grec, au niveau national et local, s'est avéré un partenaire actif dans ce processus. Cela a été clairement illustré par la conférence de présentation sur "Le PAM à Rhodes: programme sur l'environnement et le développement", qui s'est déroulée à Rhodes les 14 et 15 décembre 1992. Y ont assisté de hauts dignitaires, notamment le préfet du Dodécannèse, le maire de Rhodes (élu comme président), un représentant du ministère de l'Environnement, des représentants de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du CEDARE, ainsi que divers experts locaux et nationaux. La Conférence avait pour objectif de présenter aux autorités grecques les activités suivantes du projet de Rhodes ayant été achevées ou se trouvant à un stade avancé d'exécution, en vue de susciter des réflexions et des suggestions pour le processus de suivi:

- Scénarios environnement/développement
- Etude de planification intégrée
- Plan directeur sur les ressources en eau
- Implications des changements climatiques prévus.

Cette conférence était la première du genre à être organisée dans le cadre de l'exercice du PAC dans la région méditerranéenne. Elle sera suivie par d'autres conférences pour des PAC similaires.

En raison de l'importance du PAC de Rhodes, comme concrétisation manifeste d'un exercice de développement durable, la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre du programme "LIFE" de la Banque mondiale et de la CEE, est venue financer certaines des activités exposées dans l'accord de projet sur Rhodes signé en décembre 1990 par le PAM/PNUE et la Grèce. Après de longues négociations, le contrat d'assistance financière a été signé par la Banque et le PAM le 28 janvier 1993, avec l'approbation du gouvernement grec le 22 février 1993. Le contrat stipule que la Banque accordera une subvention à hauteur de 360.000 ECU au projet, sous l'administration et la coordination du PAM/PNUE. L'obtention d'une aide financière extérieure et la confiance accordée au PAM ont démontré et confirmé que le Plan d'action pour la Méditerranée, grâce à la réorientation de son programme vers la gestion de zones côtières, était sur la bonne voie d'un exercice de développement durable dans la région Méditerranéenne.





## LES PREMIERS RÉSULTATS CONCRETS DU PAC DE RHODES

### Les scénarios environnement/développement

C'est le Plan Bleu de Sophia Antipolis qui a été chargé de l'élaboration de "scénarios développement/environnement" pour l'île de Rhodes, et selon la conception générale du PAC, c'est une équipe mixte qui exécute cette tâche: elle comprend des experts du Plan Bleu et des experts du département des études environnementales de l'Université de l'Égée, créée en 1984 par le gouvernement grec pour transférer des activités du continent vers les îles et promouvoir un développement intégré dans l'Archipel de l'Égée (basée à Mytilène, l'Université de l'Égée dispose d'antennes sur les îles de Chios, Samos et Rhodes). L'équipe mixte comprend des planificateurs, des économistes, des spécialistes des transports, de l'énergie, de la gestion des écosystèmes, etc.

Dans le cadre de Rhodes, comme dans celui de tout PAC, le Plan Bleu cherche à adapter à la zone étudiée la méthode prospective utilisée pour les scénarios portant sur l'ensemble de la Méditerranée. Les résultats de l'analyse du système de Rhodes ont permis d'identifier les dimensions essentielles sur lesquelles reposent les hypothèses d'évolution: ce sont la situation géopolitique; la conjoncture économique internationale, la politique internationale de l'environnement, la CEE, la politique de l'Etat grec. Trois types d'hypothèses sont considérées: les hypothèses tendancielles qui sont la continuation de la situation existante, les hypothèses réactives qui corrigent les processus en cours inacceptables, les hypothèses pro-actives d'anticipation. Comme on ne peut, dans le cadre de cette brève revue, détailler chacun des scénarios, retenons seulement l'aspect touristique. Dans le scénario "rentabilité économique", le développement du tourisme repose sur la construction de grosses unités et la disponibilité d'investissements extérieurs, pour la plupart, au tourisme insulaire. Ce sont les voyagistes ("tour-operators") qui déterminent les choix et l'image de l'île. Dans le scénario "équité sociale", c'est l'aménagement de petites unités qui est le mode de développement dominant, pour un tourisme de faible qualité. Le principal souci est la maximisation des bénéfices locaux tirés de la croissance. Dans le scénario "conservation de l'environnement", toute nouvelle expansion du secteur touristique est découragée, la construction de nouvelles unités interdite dans la zone saturée. C'est un type sélectif de tourisme qui est favorisé, au profit de l'environnement. Le scénario "rentabilité-conservation" reflète la forte dépendance du tourisme à l'égard de la qualité de l'environnement, l'accent étant mis sur la construction d'infrastructures, la revalorisation des unités existantes et le développement de "nouveaux produits touristiques" respectueux de l'environnement. Enfin, le scénario "développement durable" combine les divers objectifs de manière équilibrée: rentabilité-équité et conservation. Il réclame une nouvelle conception du comportement social, des modifications structurelles du système "activités humaines/environnement".

### L'étude de planification intégrée

Cette étude possède la nature d'un document

directeur qui, en dehors de ses propositions de recherche et de planification, intègre les résultats d'autres activités réalisées au sein du PAC. Elle constitue la première et principale étape en vue du lancement du processus de planification intégrée et de gestion des ressources côtières de l'île de Rhodes. Elle est conduite par une équipe mixte d'experts du Centre des actions prioritaires de Split, Croatie, et d'experts grecs du ministère de l'Environnement, de la préfecture du Dodécannèse et de la municipalité de Rhodes. Elle est un instrument pratique de planification et de gestion pour: a) l'identification rapide des questions du développement et de l'environnement; b) la définition des perspectives du développement le plus réalisable de l'île en se fondant sur l'évaluation de la capacité des ressources humaines à soutenir les interventions humaines; c) des propositions de stratégies spatiales du développement de l'île avec des actions de gestion appropriées; c) des propositions de mesures à prendre immédiatement. Il convient de souligner que la plupart des propositions sont faites au niveau des associations de collectivités ou des collectivités elles-mêmes.

Au cours de la première phase préparatoire de l'étude, les travaux de l'équipe mixte ont été axés sur l'identification des questions fondamentales dans le contexte évolutif du développement et de l'environnement de l'île. Bien que plusieurs phénomènes aient été analysés de manière sectorielle en premier lieu (population, économie, structure spatiale, systèmes naturels, gestion de l'environnement, etc.), il a été obtenu entre eux un haut degré d'intégration si bien que leurs impacts et effets mutuels ont été identifiés chaque fois que c'était possible. De plus, pour certaines questions, on a présenté les tendances d'un développement futur sur la base des taux de croissance actuels. L'objectif de cette procédure n'était pas d'établir des projections concurrentes aux scénarios du Plan Bleu mais de souligner, à ce premier stade, quelques problèmes auxquels on peut s'attendre dans l'avenir. En bref, les grandes questions à prendre en considération lors de la planification du développement futur de l'île sont:

- surdépendance de l'économie de l'île à l'égard du tourisme. En dehors des avantages évidents d'un développement prévisible du tourisme de l'île, certains problèmes commencent à se manifester: un manque général de main d'oeuvre locale et des processus de migration; une concentration de la population dans le triangle nord de l'île; un déclin relatif de la population dans de nombreux villages (notamment à la partie sud); la dépendance à l'égard des décisions d'investissement opérées en dehors de l'île; la rigidité de l'économie insulaire face à l'évolution des conditions sur le marché;

- apparition de processus de dégradation de l'environnement: bien que la situation générale de l'environnement ne puisse être qualifiée de défavorable, des symptômes de perturbation peuvent être notés à travers une pollution accrue de la mer et de l'eau, une construction abusive dans la partie nord de la côte et, d'une manière générale, une construction incontrôlée d'établissements touristiques, souvent sans permis de construire; des problèmes dans les établissements historiques;

- une utilisation inadéquate des ressources naturelles. Dans certaines parties de l'île, des conflits d'utilisation des sols ont déjà surgi par suite de la recherche d'espace pour des activités économiques ou autres. Les ressources en eau sont devenues un facteur toujours plus limitatif du développement: *primo*, elles sont inégalement réparties sur l'île, et *secundo*, leur demande accrue due à l'essor touristique entraîne une accélération de leur taux d'utilisation, ainsi qu'un certain nombre de problèmes écologiques associés.

- la structure institutionnelle fragmentée de la gestion de l'environnement. Malgré le rôle de gestion marqué du gouvernement central, on observe un manque de coordination entre les divers services responsables de la gestion de l'environnement. Il n'existe pratiquement pas de système bien établi d'aménagement du territoire sur l'île, ni de système d'inspection et de mise en application effective de la législation en matière d'environnement.

Dans le cadre de ses activités, le Centre de Split a utilisé divers outils et techniques de gestion intégrée des zones côtières, notamment pour les besoins de l'étude de planification. Trois de ces outils sont importants et donnent lieu, dans le cadre du PAC, à un programme de formation pour leur application par les experts locaux:

1) le Système d'information géographique (ou SIG), devenu d'un usage courant dans les milieux des affaires, les universités et les gouvernements pour d'innombrables applications, est un système de matériel, de logiciels et de procédures destiné à appuyer la capture, la gestion, la manipulation, l'analyse, la modélisation et la visualisation de données à référence spatiale pour la solution de problèmes complexes de planification et de gestion.

2) l'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) est un outil qui permet au planificateur, puis au décideur, de prendre en compte les effets possibles sur l'environnement d'un projet en cours d'étude. Dans le PAC de Rhodes, l'EIE doit servir à la conception de la station d'épuration envisagée pour la ville de Rhodes.

3) L'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) des activités touristiques de l'île doit permettre de définir de nouvelles directions du développement touristique. L'évaluation a été appliquée jusqu'ici à la zone de Falliraki-Lindos, aux grandes capacités de développement touristique.

### Les implications d'éventuels changements climatiques

L'étude entreprise, sous l'égide du PAM/PNUE et du ministère grec de l'Environnement a pour but d'identifier les éventuelles implications de futurs changements climatiques pour l'île, de déterminer les zones et les écosystèmes les plus vulnérables, et enfin de suggérer les politiques et mesures nécessaires en vue d'éviter les effets négatifs de ces changements. L'équipe mixte formée à cette fin a élaboré cette étude à partir du scénario climatique détaillé établi pour la Méditerranée orientale, et en particulier pour Rhodes, par l'Unité de recherche de l'East Anglia University (R-U), lequel prévoit d'ici l'an 2050 une augmentation annuelle de la température de 0,9° à 1,4° C, et un relèvement de 20 à 30 cm du niveau de la mer.

En ce qui concerne le bilan hydrique, la hausse



de la température accroîtra l'évapotranspiration et diminuera le ruissellement et l'infiltration, avec une baisse de la nappe aquifère, tandis que le relèvement du niveau de la mer accroîtra l'intrusion de la mer dans les plaines alluviales. Une autre conséquence sera l'allongement de la période touristique, mais aussi une vulnérabilité plus grande aux incendies (déjà particulièrement destructeurs ces dernières années). Sur la côte nord-ouest de l'île, très peuplée, et la pointe nord occupée par la capitale, les impacts sur les infrastructures construites à proximité du rivage seront assez marqués.

Dans ses propositions et recommandations, l'équipe sur les changements climatiques souligne la nécessité d'un aménagement soigneux de la zone côtière, une révision des normes de construction et de la législation, une exploration de nouvelles ressources en eau (comme la construction de barrages et le forage

de nappes aquifères karstiques), ainsi qu'une reforestation des zones brûlées et érodées.

### Le plan directeur sur les ressources en eau

L'état actuel des ressources en eau de l'île est devenu critique et difficile à gérer, surtout pour la partie nord la plus peuplée. L'objectif à long terme du plan directeur sur les ressources en eau est d'assurer pour celles-ci une protection, une gestion et une utilisation rationnelles, par une présentation intégrée de toutes les caractéristiques des ressources en eau et la définition d'une exploitation optimale répondant aux demandes actuelles et futures.

Dans l'élaboration de ce plan, le Centre de Split intervient comme chef de projet et coordinateur du programme. Il formule la planification et la mise en oeuvre des activités, examine et revoit les études et plans. La préfecture du

Dodécannèse et la municipalité de Rhodes fournissent les experts qui participent activement au projet, ainsi que l'appui administratif et technique. Le ministère grec de l'Environnement assume la supervision et la coordination globales, et confie à l'Institut d'exploitation géologique et minérale (I.G.M.E.) l'exécution de l'étude hydrogéologique, en coopération étroite avec les autorités locales et le ministère de l'Agriculture. Toutes ces activités ont été présentées aux autorités grecques, soit plus de 200 personnes représentant pour la plupart les collectivités locales de l'île, lors de la conférence tenue à Rhodes même en décembre dernier. De la sorte, tous les intéressés sont tenus au courant des évolutions des études et peuvent ainsi être sensibilisés aux problèmes et aux diverses options qui sont progressivement dégagées pour les régler et pour assurer un développement rationnel de l'île.

### CHRONOLOGIE DU PAC DE RHODES

1987 Le Directeur exécutif du PNUE, à la 5e réunion intergouvernementale des pays méditerranéens, à Athènes, énonce et propose la politique de recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée sur la planification et la gestion intégrées des zones côtières. Le gouvernement grec propose l'île de Rhodes comme zone pilote pour son pays.

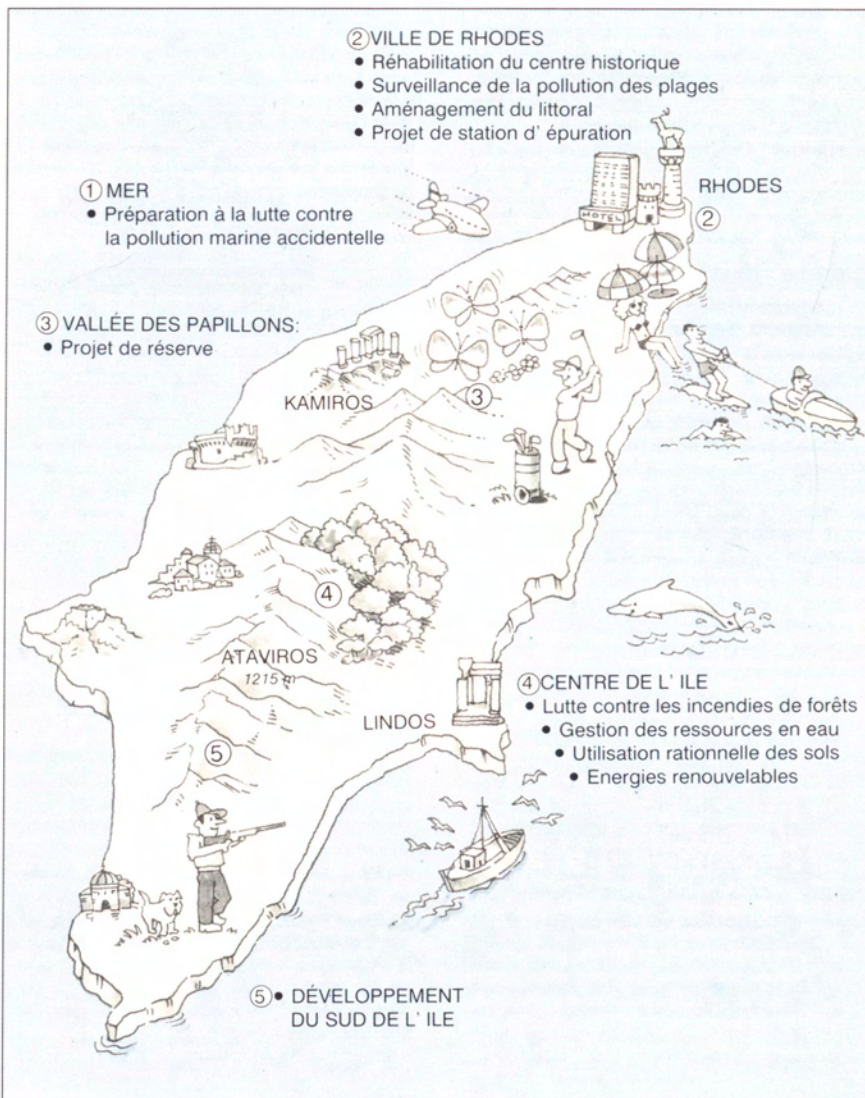
1988 Lancement, par le centre de Split (CAR/PAP) des quatre premiers projets pilotes par pays (Rhodes, Kastela, Izmir, littoral syrien). Activités préparatoires pour Rhodes: rapport sur le site, réunions consultatives pour définir le programme, missions sur la gestion des ressources en eau et le patrimoine culturel de l'île, etc.

1989 Mission sur le projet de station d'épuration et d'émissaire sous-marin. Réunions sur les sources d'énergie renouvelables. A la 6e réunion intergouvernementale, à Athènes, le recentrage est confirmé et les projets pilotes deviennent les "Programmes d'aménagement côtier" (PAC).

1990 Plusieurs réunions sur la surveillance de la pollution marine et les impacts d'éventuels changements climatiques à Rhodes. En novembre, signature officielle de l'accord PAM/PNUE-gouvernement grec sur le PAC de Rhodes: programme détaillé d'activités, calendrier, budget, répartition des coûts entre les partenaires. La contribution financière de la Banque européenne d'investissement est prévue.

1991 Démarrage de l'étude de planification intégrée (PAP/Split) et des scénarios environnement/développement (Plan Bleu/Sophia Antipolis). Pour toutes les activités sont constituées des équipes mixtes d'experts PAM/PNUE et experts grecs (nationaux et locaux). A la 7e réunion intergouvernementale, au Caire, les pays concernés par les PAC sont invités à en faire "une démonstration pratique pour la protection de la Méditerranée".

1992 Consultation avec la BEI à Bruxelles pour sa contribution au PAC. Réunion chargée d'examiner l'étude de planification intégrée. Nouvelle réunion sur les changements climatiques. Les 14 et 15 décembre, conférence de présentation aux autorités grecques des activités achevées ou à un stade avancé d'exécution.



• Superficie: 1398 km <sup>2</sup>	• Population: 110.000 habitants	• Emploi:
• Longueur de côte: 220 km	• Touristes: 850.000 (1990)	Secteur primaire: 11%
• Terre arable: 16%	soit 10% des arrivées et 20%	Secteur secondaire: 25%
• Pâturages: 47%	des nuitées de touristes	Secteur tertiaire: 64%
• Zones urbaines: 8%	pour toute la Grèce	
• Forêts: 25%		



## ACTIVITÉS DU PAM

### LES PRÉPARATIONS DE MED POL - PHASE III:

#### *le programme israélien examiné.*

La deuxième phase du programme MED POL devant s'achever en 1995, il est prévu que l'Unité de coordination d'Athènes doit préparer et proposer au Comité scientifique et technique le programme de la nouvelle phase III. Avant qu'une telle proposition puisse être faite il est nécessaire d'examiner et d'évaluer la Phase II et ses réalisations. Une réunion a été tenue à Haïfa, Israël, les 21 et 22 décembre 1992. Y assistaient du côté du PAM M. L. Jeftic et M. G. P. Gabrielides, et du côté israélien 9 experts, dont M.E. Adler, Coordonnateur national pour le MED POL et Y. Cohen, Directeur général de l'Institut de recherches océanographiques et limnologiques (IOLR). Les participants de la réunion de Haïfa ont examiné soigneusement les activités menées en Israël depuis le milieu des années 70, le contrôle de la qualité, la validation et la gestion des données. Ils ont conclu que le programme national israélien nécessitait deux activités supplémentaires: une étude des sédiments de toutes les embouchures de cours d'eau et une surveillance à long terme des débris marins au large et sur les plages afin de quantifier le phénomène et de trouver des moyens de le prévenir ou de le réduire.

#### RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

#### SUR LA BIOSURVEILLANCE EN MER MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE (FAO/PNUE/Centre euroméditerranéen)

*La Valette, Malte,  
10-11 novembre 1992*

Cette réunion était organisée conjointement par la FAO, le PNUE et le Centre euro-méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe). Elle constituait le suivi d'une première réunion FAO/PNUE/COI tenue, à Malte également, en septembre 1991. La visée ultime de ce groupe de travail

est d'introduire la biosurveillance parallèlement à la surveillance chimique, en formulant un programme à un échelon pilote, de manière à ce que, dans un premier temps, un groupe restreint d'institutions au sein de la région méditerranéenne utilisent certaines techniques de biosurveillance correspondant aux contaminants chimiques déjà identifiés dans la surveillance chimique. A plus long terme, le programme devrait permettre l'instauration en Méditerranée d'un programme de biosurveillance pleinement opérationnel utilisant les résultats de la phase pilote.

Les participants ont examiné les critères de sélection des biomarqueurs appropriés à utiliser dans l'exercice pilote, les indices spécifiques de stress, les espèces tests, la méthodologie. Ils ont, d'après les renseignements fournis par les membres du Groupe, établi une liste des laboratoires participants potentiels, c'est-à-dire ceux où les techniques de biosurveillance recommandées par la réunion étaient déjà en cours d'utilisation ou de développement.

Dans leurs conclusions, les participants ont estimé qu'il y avait un besoin urgent de lancer un programme de biosurveillance en Méditerranée, que le nombre des laboratoires potentiels était encore trop réduit et appelait le développement des capacités d'autres laboratoires dans ce domaine, enfin que l'exercice pilote devrait pouvoir démarrer vers la fin 1993. (Le rapport de la réunion a été publié par le PAM/PNUE en décembre 1992).

#### UN MÉMORANDUM D'ACCORD A ÉTÉ SIGNÉ ENTRE LE CEDARE ET LE PAM

En vue d'amorcer une coopération régulière entre le Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe (CEDARE), dont le siège est au Caire, Egypte, et le PAM, une première réunion de consultation s'était tenue au Caire le 11 novembre 1992, à l'occasion de la réunion du Bureau des Parties contractantes. Une deuxième réunion de consultation a eu lieu à Rhodes, le 15 décembre 1992, lors de la conférence de présentation sur

le PAC de Rhodes. Il a été convenu entre le principal conseiller technique du CEDARE, M. K. Sabet, le Coordonnateur du PAM, S. Busuttill et l'administrateur de programme du PAM, I. Dharat, que la coopération concernerait plusieurs domaines de la gestion des ressources marines et côtières. Le CEDARE fournira une assistance technique pour les deux projets de PAC de Fuka-Matrouh (Egypte) et de Sfax (Tunisie). Le PAM et le CEDARE appuieront conjointement l'édification de capacités en matière de télédétection en utilisant les moyens rendus disponibles par le CTM de Scanzano, Italie. En outre, le CEDARE entreprendra la création, avec l'appui du PAM, d'un Centre de formation pour la préparation de plans directeurs nationaux pour l'environnement. Les cours seront organisés pour des ressortissants de la région méditerranéenne, le PAM fournissant ses compétences techniques et d'autres contributions indispensables. L'enseignement portera sur la réalisation d'études de faisabilité en vue de projets de développement écologiquement rationnels aux niveaux régional et national, et sur l'établissement de plans directeurs nationaux pour le développement durable. Enfin, il a été convenu que le PAM et le CEDARE développeront des projets conjoints dans le domaine de la qualité de l'eau, et que le CEDARE sera inclus dans la liste des ONG participant aux réunions du PAM en qualité d'observateurs, le PAM en retour étant invité à assister aux réunions techniques organisées par le CEDARE. Tous ces points ont fait l'objet d'un memorandum d'accord qui a été signé le 12 février 1993 à Malte, à l'occasion de la réunion sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée, par S. Busuttill et M. Nour, Directeur exécutif du CEDARE. Un autre aspect mentionné dans l'accord est que le CEDARE coopérera avec le Centre du Plan Bleu, à Sophia Antipolis, pour développer l'"Observatoire de l'environnement méditerranéen" et établir des relations plus étroites avec les pays arabes, notamment pour lancer des "observatoires" au niveau des pays afin de promouvoir l'observation et l'évaluation de l'environnement dans les pays arabes de la Méditerranée.



## PUBLICATIONS DU PAM

Série des rapports techniques  
du PAM:

### *Applicability of remote sensing for survey of water quality parameters in the Mediterranean*

("Applicabilité de la télédétection pour la surveillance des paramètres de la qualité de l'eau en Méditerranée"). Il s'agit du rapport final d'un projet de recherche mené de 1990 à 1992 avec l'appui de l'Unesco agissant par le biais de la COI, dans le cadre de MED POL-Phase II du PAM. L'ouvrage comprend une description très détaillée de la télédétection (concept de fonctionnement, principaux types de détecteurs, plateformes opérationnelles) avec ses possibilités d'application dans le milieu marin, notamment en Méditerranée. Il se conclut sur des recommandations de mise en oeuvre de ces techniques pour la surveillance des diverses formes de la pollution.

*(Série des rapports techniques du PAM, n° 67, 142 pages. En anglais seulement).*

### *Evaluation of the training workshops on the statistical treatment and interpretation of marine community data*

("Evaluation des stages de formation sur le traitement statistique et l'interprétation des données relatives aux communautés marines"). En 1987, le Comité consultatif interorganisations pour le MED POL (IAAC) a décidé d'organiser des stages pour aider les scientifiques méditerranéens à analyser statistiquement et interpréter leurs données relatives aux communautés marines (benthos et plancton principalement). Cinq stages de formation (deux au niveau régional et trois au niveau national) se sont tenus sous les auspices PNUE/COI/FAO. Ce rapport expose la teneur des programmes des stages, puis l'évaluation à laquelle ils ont donné lieu sur la base d'un questionnaire anonyme adressé à la fin des stages aux 108 scientifiques méditerranéens qui ont participé.

*(Série des rapports techniques du PAM, n° 68, 221 pages. En anglais seulement).*

### *Proceedings of the FAO/UNEP/IOC Workshop on the biological effects of pollutants on marine organisms*

("Actes de l'atelier FAO/PNUE/COI sur les effets biologiques des polluants sur les organismes marins"). Cet atelier FAO/PNUE/COI était organisé conjointement à Malte par le Centre méditerranéen sur les risques de contamination marine (Conseil de l'Europe), du 10 au 14 septembre 1991, dans le cadre de MED POL - Phase II. Ce rapport, publié sous la direction de G.P. Gabrielides, expert FAO de

l'Unité de coordination, contient les deux interventions liminaires et 17 des 19 communications présentées. Les débats étaient centrés sur l'applicabilité de diverses techniques relatives aux effets biologiques dans les études de routine sur le terrain, et sur leur signification et leur interprétation quant à l'évaluation des risques de pollution marine.

*(Série des rapports techniques du PAM, n° 69, 287 pages. En anglais seulement).*

### *Organohalogen compounds in the marine environment: a review*

("Les composés organohalogénés dans le milieu marin: une synthèse"). Ce volume est constitué du rapport d'une réunion d'experts tenue à Monaco en octobre 1988, au laboratoire MEL/AIEA, pour compiler les informations relatives à la distribution, les impacts éventuels et les protocoles d'analyse nécessaires pour évaluer la contamination par de nombreux composés compris dans le groupe des organohalogénés et notamment ceux qui ne sont pas couramment envisagés dans les programmes de surveillance continue. Il a été publié sous la direction de James Readman et Sabine Lutz, du MEL/AIEA, Monaco, sur la base des documents établis pendant la réunion.

*(Série des rapports techniques du PAM, n° 70, 49 pages. En anglais seulement).*

## LIVRES - REVUES

### *Workshop on water resources: development and management in Mediterranean countries.*

Cet ouvrage est une publication conjointe du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Paris, et de l'Institut agronomique méditerranéen de Bari, Italie (IAM-B). Il rassemble les communications des participants à cet atelier tenu à Adana, Turquie, du 3 au 9 septembre 1992. Il fournit une information utile aux planificateurs et gestionnaires des ressources en eau, aux ingénieurs de l'irrigation et autres spécialistes sur les divers aspects à prendre en compte dans ces domaines en Méditerranée. Les participants provenaient de la plupart des pays méditerranéens, (notamment J. Margeta, coordinateur scientifique du CAR/PAP de Split), de la FAO, de la Banque mondiale, et offrent un panorama des problèmes de l'eau dans la région.

*(CIHEAM/IAM-B, 344 pages. En anglais et en français. Préface de M. Lasran, secrétaire général du CIHEAM).*

### *Europa 92: Rilancio del Mediterraneo e realtà italiana*

("Europe 92: Relance de la Méditerranée et réalité italienne"). Ce sont les actes du séminaire international tenu à Gênes les 14 et 15 septembre 1991, sous les auspices de l'Association soroptimiste internationale d'Italie et le parrainage de la CEE, du PNUE et de nombreuses institutions gouvernementales et locales italiennes. 23 personnalités provenant des horizons les plus variés ont pris part à trois tables rondes pour débattre des perspectives du développement et de l'environnement en Méditerranée, en centrant sur le rôle et la situation de l'Italie dans le cadre de la CEE et des rapports avec les Etats méditerranéens voisins. Des représentants de la France, de la Grèce, de l'ex-Yougoslavie, de la principauté de Monaco et d'Israël ont fait des exposés sur la situation de l'environnement dans leurs pays respectifs.

*(Editions Mursia, Soroptimist international d'Italia, 206 pages, Milan 1992. En italien, à l'exception de deux communications en français).*

### *Diethnis prostaia tou perivalontos*

("Protection internationale de l'environnement"): ce livre signé Giorgos Samiotis et Grigoris Tsaldas, expose dans son volume I les politiques internationales et le droit de l'environnement. Les grands thèmes traités sont l'internationalisation du problème de l'environnement, les mouvements écologiques, la démocratisation des relations internationales actuelles et le droit de l'environnement, avec les règles particulières de droit par catégories.

*(En grec, éditions Papazisis, Athènes, 348 p.)*

### *Le Convenzioni internazionali sulla protezione del Mediterraneo contro l'inquinamento marino*

("Les conventions internationales sur la protection de la Méditerranée contre la pollution marine"). Sous la direction d'Umberto Leanza, de l'Université "Tor Vergata" de Rome, ont été publiés les actes d'un séminaire du même titre que ci-dessus qui s'est tenu à Anacapri les 24 et 25 juin 1991. Les communications concernant plus spécifiquement la Convention de Barcelone et le PAM sont dues à Aldo Manos, ancien Coordonnateur du PAM, à Evangelos Raftopoulos et à Maguellone Déjeant-Pons. Le séminaire était organisé sous les auspices de la société italienne "Civilisation de la Méditerranée".

*(En italien, anglais et français, Editoriale Scientifica, Napoli 1992, 291 pages).*



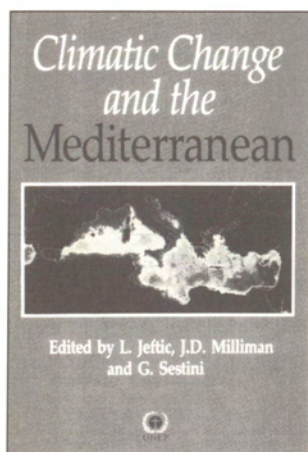
## DEUX IMPORTANTES PUBLICATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SOUS LES AUSPICES DU PNUE

### • Dossier PNUE "Changement climatique":

Publié par l'Unité d'information sur le changement climatique (IUC) créée à Genève par le PNUE avec l'appui des gouvernements suisse et luxembourgeois, ainsi que du Canton de Genève, ce dossier comprend 241 feuillets libres répartis en trois séries: les causes du changement climatique, les impacts et la réponse internationale. Rédigé par un expert, chaque feuillet répond à une question sur le problème complexe et pluridisciplinaire de l'évolution du climat, dans un style clair, percutant, mais ni réducteur ni simplificateur. Les responsables politiques, les décideurs, les enseignants, les universitaires trouveront ainsi le point le plus récent sur les questions les plus ardues. En effet ces feuillets sont actualisés régulièrement et agencés selon un système qui permet d'annuler des feuillets périmés pour les remplacer par de nouveaux. La plus grande partie de la recherche et des résultats des réunions internationales a été publiée, mais dans des rapports ou des ouvrages très spécialisés et peu accessibles. Sous une forme maniable, le dossier PNUE regroupe l'essentiel en répondant par exemple à des questions de ce type: Davantage de conflits entre les nations? Les modèles climatiques sont-ils fiables? Combien cela coûterait-il de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre? etc.

(Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

**Information Unit on Climate Change (IUC), UNEP, Palais des Nations, CH-1211 Geneva 10, Switzerland, Tel. 0041-22-789-4062/65, Fax: 0041-22-789-4073).**



### CLIMATIC CHANGE AND THE MEDITERRANEAN

("Les changements climatiques et la Méditerranée"): Les travaux des Equipes de travail sur les changements climatiques ont été régulièrement suivis par MEDONDES (voir notamment les nos 14,22 et 25) et on sait qu'il s'agit d'une

activité essentielle du PAM dans le cadre des études établies par le CAP/OZC du PNUE, à Nairobi, pour neuf régions maritimes du monde. Ce livre, publié en édition commerciale en Grande-Bretagne, avec l'appui de PNUE, offre l'intérêt capital de rassembler toutes ces études dans un seul volume, avec cartes, figures et diagrammes illustratifs, références bibliographiques et index. Le livre s'ouvre sur une vue d'ensemble rédigée par les trois responsables de la publication: L. Jeftic, spécialiste en sciences de la mer au PAM, J.D. Milliman de la Woods Hole Oceanographic Institution du Massachusetts (USA) et G. Sestini, consultant en sciences appliquées de la Terre, Londres/Florence. Au total, dix-huit spécialistes ont contribué à cette revue détaillée des impacts des changements climatiques en Méditerranée. Chaque article est précédé d'un résumé et suivi de références propres. Après la vue d'ensemble, la caméra prédictive focalise sur des sites particulièrement vulnérables comme les deltas des grands fleuves méditerranéens, et autres zones côtières basses, en montrant les interactions complexes entre le changement climatique, les impacts sur l'environnement et les bouleversements économiques, sociologiques et politiques qui peuvent en résulter.

**(Edit. Edward Arnold, Mill Road, Dunton Green, Sevenoaks, Kent TN13 2YA, UK. Tel: +44 732 450 111, Fax: +44 732 461 321. Publié sous les auspices du PNUE. En anglais (sauf le chapitre en français sur le golfe du Lion. 673 pages. 1993).**

#### L. Jeftic,

Spécialiste en sciences de la mer à l'Unité d'Athènes et co-responsable de "Climatic Change and the Mediterranean" s'explique sur la portée politique du livre.

*Medondes. - M. Jeftic, cet ouvrage sur les changements climatiques constitue une synthèse remarquable de tous les travaux réalisés par les Equipes de travail méditerranéennes dans le cadre du PNUE, et son apport scientifique sera certainement apprécié par tous les spécialistes. Mais s'il plaide en faveur de mesures et recommandations, notamment dans le domaine de la recherche, il ne préconise pas une stratégie régionale pour faire face aux impacts des changements climatiques. Est-ce à dire que votre tâche s'arrête aux simples évaluations et prédictions scientifiques?*

Ljubomir Jeftic. - Ce livre couvre les travaux de l'Equipe de travail méditerranéenne réalisés de 1987 à 1989. L'objectif initial de l'Equipe était de préparer des panoramas régionaux et des études de cas spécifiques de site sur les impacts possibles des changements climatiques attendus sur les systèmes

écologiques côtiers et marins, ainsi que sur les structures socio-économiques et les activités de leur région.

Les panoramas et les études de cas devaient examiner les effets éventuels des modifications du niveau de la mer sur les écosystèmes côtiers: deltas, estuaires, zones humides, plaines côtières, lagunes, etc. Examiner ensuite les effets possibles des hausses de température sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, et notamment les effets des changements climatiques, géophysiques et écologiques sur les structures et les activités; et déterminer enfin les zones ou systèmes paraissant les plus vulnérables aux changements précités.

Par conséquent, l'objectif de l'Equipe de travail ne comportait pas une proposition de stratégie régionale pour faire face aux impacts des changements climatiques, bien que certains des messages du livre soient très clairs, comme celui selon lequel les implications des changements devraient être traités dans le cadre des programmes de gestion intégrée des zones côtières.

Au titre de suivi des travaux réalisés de 1987 à 1989, la deuxième génération d'études de cas (île de Rhodes, île de Malte, îles de Crot/Losinj, baie de Kastela et littoral syrien) a été préparée lors de la période 1990-1992. Ces études ont été plus loin dans la proposition de mesures et de politiques. Elles consistaient à identifier et évaluer les implications possibles des changements prévus sur les écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, sur la population, les utilisations du sol et de la terre et d'autres activités humaines, de déterminer les zones ou systèmes paraissant les plus vulnérables aux changements climatiques prévus, et de suggérer des politiques et des mesures susceptibles d'atténuer ou d'éviter les effets négatifs des impacts attendus, ou de les y adapter, grâce à la planification et à la gestion des zones et ressources côtières au moyen des données disponibles et des meilleures extrapolations que ces données permettaient.

*Medondes. - A la réunion à Singapour, en 1990, de toutes les Equipes de travail régionales, vous-même aviez fait observer que les autorités nationales et locales concernées n'avaient pas manifesté un intérêt au niveau des enjeux des changements climatiques impliqués. La situation a-t-elle changé depuis Singapour et pouvons-nous dire que vous aidez les décideurs à prendre en compte le facteur "changement climatique", et comment?*

L.J. - Les six études de cas insérées dans le livre (deltas de l'Ebre, du Nil, du Pô et du Rhône, golfe Thermaïque, lacs d'Ichkeul-Bizerte) étaient destinées à être présentées à des séminaires



nationaux. Trois d'entre elles (Ebre, Nil et Pô) l'ont été, mais il semble que les autorités nationales n'aient pas témoigné d'intérêt pour des actions de suivi. Pour deux autres études (Rhône et golfe Thermaïque) les autorités nationales n'ont pas manifesté d'intérêt à ce qu'elles soient présentées, examinées et modifiées, si nécessaire.

Parmi la deuxième génération d'études de cas, celle sur l'île de Rhodes a été présentée aux autorités nationales et locales en décembre 1992 et on espère qu'il en ira de même pour les quatre autres. Il y a de bons indices que les autorités nationales sont plus intéressées aujourd'hui et que des présentations et préparations d'actions de suivi interviendront prochainement.

*Medondes. - Les réticences des décideurs pourraient en partie être dues aux incertitudes qui affectent encore la prévision des changements et de leurs implications. Que répondez-vous aux décideurs qui vous disent qu'ils ne peuvent adopter des stratégies et des politiques qui engagent des régions et des pays pour des années avec des coûts considérables sur la base d'hypothèses encore floues?*

L.J. - Selon un consensus très large de la communauté scientifique, on s'attend à ce que les concentrations croissantes de gaz à effet de serre résultant des activités humaines entraînent des changements climatiques. Ces changements ont déjà commencé et leur poursuite pourrait être désormais inévitable. La hausse de la température globale et du niveau moyen de la mer constitueront, prévoit-on, les conséquences majeures des changements climatiques à l'avenir. La conclusion fondamentale des études réalisées jusqu'ici en Méditerranée est que les impacts des facteurs non climatiques (essor démographique, plans de développement actuels, etc.) sur le milieu et la société dans les zones étudiées excéderont probablement de loin, au cours des décennies à venir, les impacts directs du réchauffement par effet de serre. Néanmoins, les changements des conditions climatiques peuvent contribuer notablement à l'augmentation continue de la vulnérabilité des sociétés vis-à-vis des conditions environnementales adverses et affecteront leur développement durable. Par conséquent, le plus important message à délivrer aux décideurs est que le problème des implications des changements climatiques devrait être traité dans le cadre des programmes de gestion intégrée des zones côtières. De ce fait, il n'existe pas à l'heure actuelle de propositions de stratégies et politiques particulières qui engageraient des régions et des pays pour des années avec des coûts considérables.

**ELIZABETH DOWDESWELL,**  
Nouveau Directeur exécutif du PNUE  
a pris ses fonctions à Nairobi

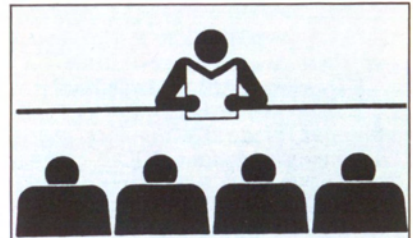
Le PNUE a son troisième Directeur exécutif en la personne d'Elizabeth Dowdeswell, une Canadienne élue à ce poste pour un mandat de quatre ans, en décembre dernier, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle succède ainsi aux deux premiers Directeurs exécutifs: Maurice Strong qui a occupé ce poste de 1972 à 1975 (et a été récemment le Secrétaire - général de la Conférence de Rio), et Mostafa K. Tolba qui, de 1975 à la fin 1992, a marqué de son empreinte 17 années pendant lesquelles le PNUE s'est imposé en consacrant, au niveau mondial, une prise de conscience des problèmes de l'environnement et la volonté de répondre aux défis majeurs qu'ils représentent pour la Planète.



Au moment de son élection, Mme Dowdeswell était ministre adjoint de l'Environnement du Canada, à la tête du service de l'environnement atmosphérique. Elle possède une vaste expérience dans le domaine des changements climatiques puisqu'elle a été le principal délégué de son pays au Groupe d'étude international sur le changement climatique (IPCC) et qu'elle a pris part aux négociations ayant abouti à l'adoption en juin 1992, à la conférence de Rio, de la Convention-cadre sur le changement climatique.

Ayant rempli au début de sa carrière de nombreuses fonctions liées à l'environnement, aux droits de l'homme et à l'éducation, elle a milité sans relâche en faveur d'un développement durable en prenant part à de nombreuses manifestations organisées dans des pays industriels et en développement. Elle est titulaire notamment d'un master en sciences du comportement.

Le Plan d'action pour la Méditerranée souhaite plein succès à Elisabeth Dowdeswell dans l'accomplissement de la lourde tâche qui l'attend au moment crucial où le PNUE doit veiller à ce que les engagements pris à Rio par la communauté mondiale se traduisent dans les faits.



**LE CALENDRIER  
DU PAM**

Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique	3-7 mai Athènes Grèce
Réunion de consultation sur l'étude pilote concernant les fongicides	27-29 mai Ioannina Grèce
Consultation sur la qualité microbiologique des eaux marines à usage récréatif	9-12 juin Athènes Grèce
Stage de formation à la surveillance des contaminants chimiques au moyen d'organismes marins	22-26 juin Athènes Grèce
Cours d'été sur les processus biogéochimiques, les interactions environnement/développement et les avenir du bassin méditerranéen	30 août - 17 septembre Nice France

**ATTENTION:**  
les numéros de téléphone et de fax de l'Unité de coordination d'Athènes ont changé:  
Veuillez composer:  
Téléphone: (00301) 725 3190-5  
Fax: (00301) 725 3197

**MEDONDES**, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**.

Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur.

Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur-en-chef, **MEDONDES**, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes, Grèce.

Tél (00301) 725 3190-5 Fax. (00301) 725 3197 Télex 222611 MEDU-GR